

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Janvier à avril 2017

Le Conseil municipal :

- **A autorisé** Monsieur le Maire à signer toute convention avec le Président du Conseil départemental de la Côte d'Or (Médiathèque CO) pour le prêt de matériel d'exposition et de documents destinés à la Bibliothèque,
- **A décidé** de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel communal en adhérant au Centre National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1^{er} janvier 2017,
- **S'est opposé** au transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » (PLU) à la Communauté de Communes.
- A désigné, en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires suivants : Bouju Bernard (S.C.I. de l'Arnison), Légiot Jean-Paul et Méline Maurice de Soirans, Lenzwa Christian de Pluvet,
- **A décidé**, par dérogation, que la concession du cimetière communal n° 163 est perpétuelle,
- **A approuvé** les tarifs de location de la salle Georges Brassens à compter du 1^{er} mars 2017 : 120 € par week-end (ou 2 jours), frais d'électricité compris + frais de chauffage / eau chaude : 1 € par m³ de gaz consommé ; dépôt de garantie = 460 €.
- **A approuvé** le nouveau règlement intérieur de la salle Georges Brassens, tenant compte de la situation de la salle au plein milieu du village et fixant le respect des riverains et leur droit au calme comme des priorités, excluant notamment toute soirée type « discothèque »,
- **A approuvé** les modifications statutaires du Syndicat Intercommunal de l'Energie de Côte d'Or (SICECO) liées au nouveau périmètre du Syndicat et à l'adhésion des Communautés de communes,
- **A approuvé** le projet d'avenant n° 2 à la convention signée entre la Commune de Soirans et le SIVOS en 2008, fixant les nouvelles conditions de mise à disposition de personnel par la Communes de Soirans (transfert d'un agent, ajustement du temps de travail), à compter du 1^{er} janvier 2017,
- **A approuvé** des travaux d'éclairage public qui seront réalisés par le SICECO : rénovation de l'éclairage public rue Nationale, notamment l'installation de nouveaux luminaires à leds permettant d'optimiser l'éclairage et de faire des économies et a validé le plan de financement ; le coût total s'élevant à 19 305 € et la contribution de la Commune étant évaluée à 8 159 € compte tenu des subventions,
- **A validé** les nouvelles dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, liées au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 relatif à la rémunération des personnels collectivités territoriales,
- **A revalorisé** la rémunération de l'agent non titulaire permanent exerçant les fonctions d'Adjoint administratif chargé du Secrétariat de Mairie, à compter du 1^{er} mai 2017,
- **A approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2016 :**

BUDGET CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Recettes de fonctionnement : 130,50 €

Excédent de fonctionnement reporté (2015) : 1 416,70 €

Excédent d'investissement reporté (2015) : 1 381,19 €

Excédent global en fin d'exercice : 2 928,39 €

Compte tenu de la suppression du CCAS au 31 décembre 2016, les résultats sont reportés au Budget Primitif communal 2017 (budget principal)

BUDGET ANNEXE LE MEIX DE LA CURE

Dépenses de fonctionnement : 23 496,66 €
Recettes de fonctionnement : 33 504,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (2015) : 28 973,74 €
Dépenses d'investissement 18 546,23 €
Déficit d'investissement reporté (2015) : 17 966,86 €
Recettes d'investissement : 17 966,86 €
Excédent global en fin d'exercice : 20 434,85 €

BUDGET ANNEXE GESTION FORESTIERE

Dépenses de fonctionnement : 78 407,00 €
Recettes de fonctionnement : 42 730,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (2015) : 183 333,86 €
Dépenses d'investissement 54 097,09 €
Déficit d'investissement reporté (2015) : 25 008,13 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 19 450,00 €
Recettes d'investissement : 54 254,19 €
Excédent global en fin d'exercice : 122 805,83 €

- **A voté** les taux d'imposition de 2017 des taxes directes locales, sans augmentation par rapport à 2016, pour un produit attendu de 148 917 € : Taxe d'Habitation : 13.54 % ; Taxe Foncière Bâti : 12.21 % ; Taxe Foncière Non Bâti : 28.87 % ; Cotisation Foncière des Entreprises : 16.17 % et a pris acte des montants prévisionnels de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, soit 6 925 €, de l'IFER l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, soit 5 533 € et du prélèvement du Fonds National de Garantie de Ressources qui s'élève à 33 274 €,
- **A approuvé le Budget Primitif 2017 :**

BUDGET PRINCIPAL

- section de fonctionnement équilibrée à 361 625,00 €
- section d'investissement équilibrée à 123 746,00 € : travaux d'éclairage public, étude voirie, véhicule technique, tondeuse, terrain et remboursement d'emprunts.

BUDGET ANNEXE LE MEIX DE LA CURE

- section de fonctionnement équilibrée à 53 765,00 €
- section d'investissement équilibrée à 40 367,00 € (remboursement d'emprunt pour la construction des logements, divers)

BUDGET ANNEXE GESTION FORESTIERE

- section de fonctionnement en suréquilibre de 55 318,00 € : dépenses = 64 038,00 € ; recettes = 119 356,00 €
 - section d'investissement équilibrée à 91 925,00 € (travaux sylvicoles, remboursement d'emprunts pour acquisition de forêt et divers)
- **A décidé** d'allouer les subventions suivantes, aux associations fréquentées par des jeunes de Soirans, d'un montant total de 510 € : Foyer Rural de Soirans : 300 €, Centre de Formation des Apprentis du CFA de la Noue à Longvic : 30 €, Association Interconsulaire de Formation gestionnaire du Centre de Formation Interprofessionnel d'Apprentis 89 à Auxerre : 30 €, Union Sportive de Genlis (Rugby) : 60 €, Association Genlisienne de Basket Ball (AGBB) : 90 €,
 - **A approuvé** le programme de travaux forestiers 2017, concernant les parcelles n° 8 et 10 (travaux subventionnés) : cloisonnements sylvicoles, dégagement manuel de plantation (5 340,00 € HT) et les parcelles n° 3 et 11 (travaux subventionnables) :